

# POUR UN CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC À LA HAUTEUR DE NOS ATTENTES

Mémoire déposé par l'Association pour la voix étudiante au Québec  
dans le cadre des consultations sur l'enseignement supérieur



Octobre 2016

**Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International**



**©2016 Association pour la voix étudiante au Québec**

**H-711  
1455, boul de Maisonneuve O.  
Montréal QC H3G 1M8**

# Table des matières

Introduction, un changement de direction s'impose !	4
Résumé des recommandations	5
Quelques réflexions au sujet du Conseil des universités	6
Conclusion, vers un réel projet collectif en éducation ?	11
Annexe	12
Bibliographie	13

## Introduction: un changement de direction s'impose !

En guise d'introduction à ce court mémoire, nous tenons tout d'abord à mentionner que l'Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ) est une association étudiante nationale qui représente les étudiant.es de l'Université de Concordia (1er cycle) et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). En plus des associations affiliées, d'autres associations représentant plus de 100 000 étudiant.es participent au processus démocratique de l'AVEQ. Avant d'aborder plus en détail l'objet de ce mémoire, l'AVEQ tient à mentionner avec véhémence que cette discussion entourant la mise sur pied d'un Conseil des universités ne peut être que stérile dans un contexte marqué par « des compressions budgétaires qui plombent actuellement les universités québécoises » (Jean-Marie Lafortune, président de la FQPPU, lettre publiée dans le Soleil : 26 juillet 2016).

Par conséquent, la sérénité de cette consultation exige que la communauté universitaire du Québec puisse s'attendre à ce que la création de cette nouvelle structure soit accompagnée d'un réinvestissement substantiel et permanent (consensus numéro 8: 8 consensus pour éviter que la bonne idée tourne en histoire d'horreur, voir annexe). Loin d'être une simple remarque, ce point est à notre avis la condition sin qua non à l'avènement d'une institution apte à répondre aux défis de notre époque en matière d'éducation supérieure. En effet, comment soutenir d'un côté la création d'une institution visant au « progrès continu de l'enseignement supérieur et du système universitaire québécois dans son ensemble » (Document de consultation, p.7), alors que de l'autre nous oblitérons les causes qui continuent à éroder les piliers qui le supportent ?

## Résumé des recommandations

1. Que la création d'un Conseil des universités soit accompagnée d'un réinvestissement substantiel et permanent dans l'enseignement supérieur.
2. Que le Conseil des universités soit indépendant et objectif.
3. Que le Conseil soit doté d'un budget adéquat et durable.
4. Que le processus de création du Conseil comprenne une étude des institutions similaires ailleurs dans le monde.
5. Que le Conseil soit composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire.
6. Que les représentant.e.s étudiant.e.s qui siègent sur le Conseil proviennent de tous les cycles d'études.
7. Qu'il y ait une implication des organisations représentatives déjà existantes dans le mouvement étudiant au sein du processus de nomination des membres du Conseil.
8. Que le Conseil soit doté d'une orientation qui s'oppose à la marchandisation de l'éducation.
9. Que le Conseil ait une conception élargie des besoins de la société, notamment en dépassant une vision basée sur l'augmentation du PIB comme critère d'évaluation.
10. Que le Conseil soit mandaté de veiller à la justice spatiale en matière d'éducation, en portant une attention particulière à la situation des universités en région.
11. Que les recommandations énoncées ci-dessus soient également appliquées au Conseil mixte.
12. Que le Conseil mixte soit un milieu d'échange et de collaboration et qu'il ait un statut égal au Conseil des universités et au Conseil des collèges.

## Quelques réflexions au sujet du Conseil des universités

Une fois cette situation clarifiée, nous pouvons maintenant étayer un tant soit peu les réflexions qui découlent de notre lecture de votre document de consultation (Projet de création du Conseil des universités du Québec et de la commission mixte de l'enseignement supérieur) et des questions posées à la fin de celui-ci. De façon générale, nous accueillons favorablement votre volonté de créer un Conseil des universités du Québec.

Sans nécessairement dénouer le conflit, il nous semble raisonnable d'affirmer, malgré un recul insuffisant, qu'une institution de ce type aurait vraisemblablement permis d'atténuer les tensions lors de la grève étudiante de 2012. Bien que nous considérons l'éducation comme un enjeu politique qui recèle sa part inhérente de conflits puisqu'elle met en jeu des visions opposées du bien commun, nous croyons aussi que la création d'un Conseil des universités du Québec, à condition d'être indépendant et objectif, permettrait de rehausser la qualité des débats inéluctables qui toucheront l'éducation dans les années à venir.

Ensuite, concernant le statut d'organisme autonome et indépendant qu'aurait le Conseil, nous estimons que cette voie est celle à privilégier. Il est urgent de se sortir d'une situation où

des acteurs sont « juges et parties » (François Blais, 2013) et lui substituer un organisme avec la distance nécessaire à une réflexion objective de notre système d'éducation supérieure. Toutefois, nous tenons à mentionner que ce dernier doit pouvoir compter sur un budget durable et viable à la hauteur de la mission de l'institution (consensus numéro 3, voir annexe), faute de quoi il est difficile d'envisager comment ce dernier pourra perdurer sans compromettre ses objectifs initiaux. Alors doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval (22 janvier 2013, le Devoir), François Blais mentionnait l'importance que le Conseil des universités soit indépendant afin de conserver l'autonomie relative de tous les acteurs :

« Le conseil des universités n'émanera ni du Ministère de l'Enseignement supérieur ni des universités, pas plus des associations d'étudiants ou des syndicats de professeurs. Cela lui permettra de garder une distance nécessaire et de préserver l'autonomie relative de chacun ».

Le Conseil des universités doit impérativement conserver une configuration qui permet ce difficile équilibre entre les parties prenantes du système universitaire québécois, lequel fonde sa légitimité. Malgré notre bonne foi à l'égard de la réussite de ce projet, l'AVEQ est inquiète que cet équilibre prétendu ne soit en réalité qu'une asymétrie déguisée qui se révélera à nous seulement lors du fonctionnement effectif de l'institution.

Par conséquent, nous tenons à être rassurés quant aux mesures qui seront prises afin que l'institution créée maintienne ce fragile équilibre, source de sa légitimité éventuelle. Dans quelle mesure entendez-vous conserver l'indépendance du Conseil face au pouvoir politique alors que ses membres seront nommés par celui-ci? Est-ce que les institutions similaires dans d'autres pays seront étudiées afin de s'assurer qu'une telle situation ne se produise pas ? Pour

citer qu'un exemple, les associations étudiantes au Royaume-Uni participent à diverses organisations à l'échelle nationale, telles que le Quality Assurance Agency (<http://www.qaa.ac.uk/en>), le Higher Education Funding Council for England (<http://www.hefce.ac.uk>), et le Higher Education Authority (<http://www.hefce.ac.uk>). Selon nous, il serait pertinent d'étudier les forces et faiblesses de ce type d'institution à l'étranger, tout en reconnaissant la spécificité du réseau universitaire québécois. Notamment, un tel exercice pourrait apporter des clarifications quant à la meilleure façon de créer un Conseil qui a un mandat large, élément qui le différencierait de l'exemple britannique.

De plus, concernant la composition du Conseil des universités, nous souscrivons entièrement aux propos de M. Jean-Marie Lafortune, président de la FQPPU, lorsque ce dernier écrit : « La question de la composition du futur CU doit être envisagée suivant le principe d'équilibre. Selon nous, il est essentiel que la communauté universitaire y soit majoritaire puisque les artisans de l'université sont les premiers concernés par les questions qui seront abordées par le CU. Il importe par ailleurs que le CU dispose des compétences de personnes extérieures à l'université, provenant de diverses sphères de la société appelées à collaborer avec les universités et puisse compter sur des observateurs permanents, tels le Scientifique en chef et le président du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) ». (Le Soleil, 26 juillet 2016)

Cette position est en fait le premier conseil d'une liste de huit que l'AVEQ a cosigné avec d'autres partenaires (table des partenaires, voir annexe) afin de créer un Conseil des universités digne de ce nom : « Qu'il soit composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire » (Consultation sur la création d'un Conseil des



universités du Québec). De surcroît, en nous basant sur une mise en garde avancée par l'Union étudiante du Québec (UEQ) en date du 11 juillet 2016, nous sommes aussi fortement en désaccord à ce que soient exclus les étudiant.es au baccalauréat de la composition d'un futur Conseil des universités. Aussi, selon nous, il faudrait étudier les possibilités d'impliquer les organisations représentatives déjà existantes du mouvement étudiant dans le processus de nomination afin d'assurer la représentativité des étudiant.e.s qui siègent sur le Conseil.

Ensuite, l'AVEQ considère que la mission générale présentée dans le document de consultation n'est pas assez audacieuse et que le Conseil des universités devrait aussi être conçu comme un rempart à la marchandisation de l'éducation, processus qui tend à réduire celle-ci à sa seule dimension utilitaire. L'AVEQ espère que les « besoins de la société », formule employée à plusieurs reprises dans le document de consultation, ne sont pas envisagés uniquement en termes d'accroissement du produit intérieur brut (PIB) !

L'AVEQ défend l'idée selon laquelle l'éducation a une valeur intrinsèque, irréductible à son utilité matérielle. De plus, nous souhaitons que le Conseil des universités ait aussi le mandat de défendre une justice spatiale en matière d'accès à l'éducation. En ce sens, elle devrait accorder une attention particulière au développement des universités situées en région, lesquelles doivent bénéficier d'une attention particulière et continue.

Bien que ce mémoire a surtout porté sur le Conseil des universités, la création d'un Conseil mixte, qui regrouperait des représentants des milieux universitaires et collégiaux, est aussi proposée. En premier lieu, l'AVEQ revendique, bien évidemment, que les principes, les modes de

fonctionnement ainsi que la ligne directrice présentés aux lignes précédentes soient également appliqués au Conseil mixte. De plus, nous proposons que le Conseil mixte soit d'abord et avant tout un lieu d'échange et de collaboration entre les deux réseaux. À ces fins, nous réclamons que le Conseil mixte ait un statut égal aux deux autres Commissions : qu'il ne soit pas doté du pouvoir de mandater ou encadrer les Conseils des universités et des collèges, et que ces derniers n'aient pas non plus le pouvoir de contraindre le travail du Conseil mixte.

## Conclusion, vers un réel projet collectif en éducation ?

Pour conclure, certaines questions posées restent sans réponse alors que nos réponses entraînent malheureusement davantage de questions. Néanmoins, nous croyons l'exercice nécessaire et pertinent. L'AVEQ tient à ce que la communauté universitaire représente l'essentiel de cette nouvelle institution et réitère l'importance que cette dernière puisse bénéficier de l'indépendance la plus totale qui soit possible d'imaginer. Néanmoins, sur ce point, nous attendons davantage d'explications sur les mesures qui seront prises pour contrer toute ascendance politique sur le Conseil afin de conserver la légitimité de l'institution. Aussi, nous souhaitons élargir la mission du Conseil afin que celui-ci puisse défendre une conception radicalement différente du paradigme utilitariste qui domine notre époque. Pour terminer comme nous avons commencé, L'AVEQ tient à réitérer que le contexte actuel de désinvestissement en éducation ne laisse pas présager la construction d'une grande institution apte à répondre aux défis du Québec au 21<sup>e</sup> siècle. L'AVEQ demande un réinvestissement massif dans le système éducatif afin de mettre sur pied les conditions nécessaires à l'élaboration de grands projets collectifs.

## Annexe: 8 consensus des partenaires

**Nous, membres de la communauté universitaire du Québec, sommes favorables à la création d'un Conseil des universités en autant:**

- 1** Qu'il soit composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire.
- 2** Qu'il ait le statut d'organisme public indépendant du gouvernement et des ministères ainsi que des administrations universitaires.
- 3** Qu'il soit doté de l'autonomie conceptuelle, opérationnelle et administrative en disposant de son propre budget, voté annuellement par l'Assemblée nationale. Il doit notamment disposer des ressources nécessaires pour documenter et analyser les données relatives au financement (sources, distribution, utilisation) des universités québécoises.
- 4** Qu'il ait une mission de conseil et de coordination du développement du réseau universitaire et s'assure ainsi de mettre fin à la compétition entre les universités.
- 5** Qu'il repose sur les principes suivants : l'accessibilité aux études postsecondaires, l'autonomie institutionnelle, la liberté académique, la gestion collégiale, la collaboration entre les établissements et la conception de l'université comme service public.
- 6** Qu'il fasse la promotion d'une université libre, démocratique et accessible, partout au Québec, en la protégeant de la marchandisation.
- 7** Qu'il ne conduise pas à l'implantation de mécanismes d'assurance qualité, qui se traduisent par une coercition s'exerçant tant sur le personnel que sur la population étudiante, ni à une standardisation des contenus pédagogiques.
- 8** Que la création de cette nouvelle structure soit accompagnée d'un réinvestissement substantiel et récurrent.

**Nous tenons à le rappeler, la proposition actuelle de la ministre David ne répond pas à nos attentes.**



## Bibliographie

Claude Corbo (juin 2013) Rapport du chantier sur un conseil national des universités ([http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/chantiers/Rapport-Chantier\\_CNU\\_RapportCorbo.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/chantiers/Rapport-Chantier_CNU_RapportCorbo.pdf))

Gouvernement du Québec (2016) Projet de création du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. ([http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Consultations\\_ES/Document\\_consultation\\_Universites.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Document_consultation_Universites.pdf))

François Blais (22 janvier 2013) La renaissance du Conseil des universités, un outil indispensable pour développer l'enseignement supérieur au Québec (Le Devoir : <http://www.ledevoir.com/societe/education/368956/la-renaissance-du-conseil-des-universites>)

Jean-Marie Lafortune (26 juillet 2016) Pour un Conseil des universités indépendant et représentatif (Le Soleil : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201607/26/01-5004652-pour-un-conseil-des-universites-independant-et-representatif.php>)

Union Étudiante du Québec (11 juillet 2016) Conseil des universités : L'Union étudiante du Québec met en garde Claude Corbo d'exclure les étudiants et étudiantes (<http://unionetudiante.ca/conseil-des-universites-ueq-met-en-garde/>)



---

---

---

---

---

association pour la voix étudiante au québec

[www.aveq-nous.ca](http://www.aveq-nous.ca)

1-888-994-9177

